

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00038

Numéro SIREN : 817 858 814

Nom ou dénomination : 44 PAYSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 4234

Société 44 PAYSAGE

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 5 000 euros

Siège social : 7 Ker Moureau

44410 HERBIGNAC

RCS SAINT-NAZAIRE : 817 858 814

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE PREMIER JUILLET

A DIX HEURES VINGT

Au siège social à HERBIGNAC (44410) 7 Ker Moureau,

La société AMC FINANCES, associée unique de la société 44 PAYSAGE, société par actions simplifiée à associée unique au capital de 5 000 euros, divisé en 1 000 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, s'est réunie en assemblée générale ordinaire sur la convocation du Président.

Monsieur Antoine CATTEAU préside la réunion en sa qualité de Président.

La société AMC FINANCES, représentant la totalité des actions composant le capital social de la société 44 PAYSAGE, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer et est déclarée en conséquence régulièrement constituée.

Le président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- constatation de la démission du président de la société,
- nomination d'une nouvelle présidente de la société,
- pouvoirs pour formalités.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

1. le rapport du Président,
2. le texte du projet de résolutions,
3. un exemplaire des statuts de la société.

Le président fait observer que la présente assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux statuts, et déclare que les documents et renseignements légaux ont été adressés à l'associée unique ou tenus à sa disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

Sur sa demande, la société AMC FINANCES, associée unique, lui donne acte de ces déclarations et reconnaît expressément la validité de la convocation, étant présente.

AC

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

I – PREMIERE DECISION : Constatation de la démission du Président de la société

L'associée unique constate la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Antoine CATTEAU de son mandat de Président de la société.

II – DEUXIEME DECISION : Nomination d'une nouvelle Présidente de la société

L'associée unique décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en qualité de nouvelle Présidente de la société, la société AMC FINANCES, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 145 000 € dont le siège social est fixé à HERBIGNAC (44410) 7 Ker Moureau, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 914 248 042.

La société AMC FINANCES ainsi nommée déclare accepter ledit mandat de Présidente et déclare qu'elle satisfaisait à toutes les conditions législatives et réglementaires en vigueur pour l'exercice de ce mandat social.

III – TROISIEME DECISION : Pouvoirs pour formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

La société AMC FINANCES¹

Associée unique représentée par son gérant,
Monsieur Antoine CATTEAU

Monsieur Antoine CATTEAU²

Président

*Bon pour acceptation du
mandat de présidente*

*Bon pour démission
des mandat de président*

¹ Signer sous la mention : « Bon pour acceptation du mandat de Président »

² Signer sous la mention : « Bon pour démission du mandat de Président »